

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU TERRITOIRE DE GUÉRET
2023/2026 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
AU TITRE DE L'INGENIERIE DU CONTRAT POUR L'ANNEE 2023**

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a validé lors du Conseil Communautaire du 24/11/2022, le contrat de développement et de transitions 2023/2026 entre le territoire de Guéret et la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre de ce contrat, la Région accompagne le territoire dans le financement d'une ingénierie dédiée pour 3 ans :

Sur l'année 2023 sont concernés les postes suivants, dans la continuité des missions en cours :

- Un chef de projet politiques territoriales à **0.5 ETP** en charge d'accompagner les porteurs de projet vers les dispositifs les plus adéquats, animer et coordonner le suivi du contrat, être l'interlocuteur local auprès de la Nouvelle Aquitaine et assurer le partenariat entre les 2 intercommunalités.
- Un co-working manager sur **1 ETP** : en place depuis 2021 ; cette personne est chargée de concrétiser la volonté des deux EPCI de faire des espaces de coworking des lieux d'accueil d'attractivité et de développement économique, notamment en proposant des espaces de travail adaptés ainsi qu'en créant les conditions propices au travail collaboratif.
- L'animation de la nouvelle programmation « approche territoriale des fonds européens 23/27 » correspondant à **0,6 ETP** pour le lancement de cette programmation en 2023

Ces missions, intégrées au sein de la Direction de Développement Local Collaboratif, sont développées à l'échelle du territoire de projet ; la 'CCPCM' participe donc à l'auto financement de ces ETP.

Enfin, la Région accompagne le territoire sur l'animation et le développement économique. La volonté de partager un ETP en 2019 sur les 2 intercommunalités n'ayant pas eu de résultats probants, le comité de pilotage du 4/11/2022 a fait le choix de présenter auprès de la région Nouvelle Aquitaine la configuration suivante : chaque EPCI sollicite un financement des postes de chargé de mission économie en place dans son territoire d'intervention, soit 0,5 ETP pour la CCPCM et 0.5 ETP pour l'Agglo. Chaque intercommunalité mène donc sa politique de développement économique tout en menant des partenariats et certaines actions en commun.

Plan de financement des postes identifiés :

Dépenses 2023		Recettes	
Chef de projet territorial – animation du Contrat : 0,5 ETP	28 600 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP (plafonné à 12 500 €)	12 500 €
		Autofinancement Agglo : 12880 € + CCPCM 3 220 €	16 100 €
TOTAL	28 600 €		28 600 €

Dépenses 2023		Recettes	
Chargée de mission co-working manager 1 ETP	42 500 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 %	21 250 €
		Autofinancement agglo (17 000 €) et CCPCM (4 250€) :	21 250 €
TOTAL	42 500 €		42 500 €

Nota : un financement LEADER 23/27 pourra être sollicité sur ce poste en 2023 diminuant l'auto-financement du maître d'ouvrage.

Dépenses 2023		Recettes	
Animation 2023 approche territoriale des fonds UE 21/27 0.6 ETP (lancement de la programmation)	27 820 €	Région Nouvelle Aquitaine : 25 % (plafond 10000 pour 1 ETP)	6 000 €
		LEADER	16 256 €
		Autofinancement 20 % (agglo 4 4451€ et CCPCM 1113€)	5 564 €
TOTAL	27 820 €		27 820 €

Dépenses		Recettes	
Poste de chef de projet économie 0,5 ETP	28 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP (plafonné à 12 500 €)	12 500 €
		Autofinancement Agglo	15 500 €
TOTAL	28 000 €		28 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les plans de financement,
- de solliciter l'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine pour le co-financement desdits postes d'ingénierie prévus au contrat territorial de développement et de transitions pour l'année 2023 ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demande d'aide et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nota : les imputations budgétaires seront les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
	Fonctionnement	011	7474	Selon les fonctions concernées	Participation Région fonctionnement	52 250 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

